

Fait le 01/07/2008



**CERTIFICAT
POUR LES PRODUITS CONFORMES AU MODE DE PRODUCTION
BIOLOGIQUE**

ECOCERT sas atteste que les produits désignés ci-dessous, produits et mis sur le marché sous la responsabilité du licencié :

SARL ARGALUXE

25 RUE DU MARECHAL FOCH

78000 VERSAILLES -

sont conformes au règlement C.E.E. n°2092/91 modifié du conseil du 24 juin 1991 pour les productions végétales et animales complété par le cahier des charges homologué par l'arrêté interministériel du 28 août 2000.

Le(s) 1 produit(s) suivant(s) peuvent bénéficier de la référence au mode de production biologique :

Libellé	Marque	Début Validité	Fin Validité
Huile d'argan en flacon (50mL, 100mL, 250mL) ou vrac	Arganea	19/06/2008	30/06/2009

Fin du document - Total : 1 page(s)

Le présent document est la propriété d'ECOCERT sas.
Il doit être restitué sur simple demande.
Il doit être accompagné d'une licence en cours de validité.
Seul l'original signé est valable.

Le Responsable de Certification, Antoine FAURE

ECOCERT FRANCE S.A.S. - BP 47 - 32600 L'ISLE-JOURDAIN - Tél. 05 62 07 34 24 - Fax. 05 62 07 11 67

Organisme de contrôle agréé sous le numéro AB n°01 par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité et accrédité par le COFRAC sous le numéro 7.0031